

Le voyage aux Indes

Autor(en): **Hermenjat, Renée**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **67 (1975)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le voyage aux Indes

Par Renée Hermenjat

L'article de M. Pierre Rey, reproduit par la «Revue syndicale» de décembre 1974 repris également par différents journaux romands, a suscité de vives réactions, souvent opposées.

Des commentaires haineux à l'égard des jeunes toxicomanes sont parvenus au secrétariat, du genre: «Tant mieux, qu'ils crèvent là-bas, des jeunes pourris. L'argent de nos impôts ne doit pas servir à les rapatrier» (textuel) – «C'est la faute des parents, ils n'avaient qu'à les dresser quand ils étaient petits...»

Des gens, au contraire, se sont émus: «comment est-il possible que nos gosses puissent mourir là-bas, sans soins, sans que nous fassions quelque chose pour eux. Rapatrions ceux qui sont transportables et allons soigner sur place ceux qui ne le sont pas.» D'autres encore songent à l'angoisse des parents qui savent leurs enfants en perdition et souhaitent que ces familles puissent se faire connaître, s'exprimer et peut-être recevoir un appui.

De toute évidence il s'agit d'un problème difficile. On ne peut pas le résoudre avec des «il n'y a qu'à...»

Même si les échecs sont nombreux:

Il est probable que certains de ces jeunes, rapatriés, soignés, remis sur pied, fugueront à nouveau.

D'autres ne survivront pas, mais, du moins, leur mère aura-t-elle pu leur fermer les yeux.

D'autres encore ne guériront pas. Ils resteront à la charge de la société, et cela coûtera de l'argent.

Mais quelques uns seront sauvés: rattrapés au bon moment, avant la grande dépendance, ils pourront refaire surface, et qui sait, s'épanouir si on les aide un peu. Le fait qu'ils ne soient pas motivés pour rentrer au pays ne doit pas être un critère.

Il existe en Suisse 130 000 alcooliques dépistés (et combien d'autres?) qui sont soignés à grand frais, motivés ou non, dans toutes sortes d'institutions. Beaucoup sont irrécupérables. On les soigne et on fait bien, car ce sont des êtres humains qui souffrent.

Des jeunes Suisses en perdition en Orient, il y en a plusieurs centaines. En quelques heures d'avion, on pourrait les ramener ici, les soigner, leur redonner une chance.

Bien sûr, la plupart ne sont pas conscients, et ceux qui le sont n'ont pas forcément envie de revenir au pays (ils ont peut-être honte), mais ce n'est pas une raison.

En Suisse, dans certaines familles, la porte reste ouverte 24 heures sur 24 «au cas où il reviendrait». On connaît des mères qui ont perdu le sommeil à force de guetter les bruits de la nuit.

Il faut absolument faire quelque chose pour ces mères là.